



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 Mars 2024**

**Délibération n°FL-28/03/24-4**

**Objet : Demande de subvention sur l'enveloppe FSIC pour la création de trottoir rue Roger Salengro**

**Nombre de membres :**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 19 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : **Raymond ZINGRAFF, Maire**

**Etaient présents :** Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Julie LAI (arrivée à 18h54), Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Maria PACE, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

**Etaient représentés :** Thierry COCHON donne procuration à Régis GOFFART, Françoise BONNÉ donne procuration à Raymond ZINGRAFF

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

**Nombre de votants :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**EXPOSÉ :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de création de trottoir rue Roger Salengro peut faire l'objet d'une subvention par Valenciennes Métropole au titre du FSIC.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 24 690.96€ HT soit 29 629.15€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

## PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

| DEPENSES  | MONTANT     | RECETTES             | MONTANT            |
|-----------|-------------|----------------------|--------------------|
| Travaux   | 24 690,96 € | FCTVA (16,404%)      | 4 860,37 €         |
|           |             | <i>Assiette FSIC</i> | <i>24 768,78 €</i> |
|           |             | CAVM FSIC            | 12 384,39 €        |
| TOTAL HT  | 24 690,96€  | Charge communale     | 12 384,39 €        |
| TVA       | 4 938,19 €  |                      |                    |
| TOTAL TTC | 29 629,15 € | TOTAL TTC            | 29 629,15 €        |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention FSIC à la CAVM pour les travaux énumérés ci-dessus ;
- Approuve les modalités de financement de ces travaux comme ci-dessus énoncés.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

### Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,



Signée le 29 mars 2024  
Transmis en préfecture le 29 mars 2024  
Publié sur le site le 29 mars 2024